

Règlement général

8^{ème} Concours international de manga

“Tottori, le Royaume du manga”

1. Œuvre

Votre œuvre devra avoir pour thème «**Fenêtre**» et s’inscrire dans l’une des catégories suivantes :

- Le “Manga 1 case” (1 page)
- Le “Manga 4 cases” (de 1 à 8 pages, il est possible de faire figurer deux histoires par page)
- L’ “Histoire (de 4 à 24 pages)”
(Il est permis de s’inscrire dans plusieurs catégories, ainsi que de soumettre plusieurs œuvres pour une même catégorie)

L’œuvre devra être originale et n’avoir jamais été présentée à aucun autre concours.
Il est possible de présenter une œuvre commune à plusieurs dessinateurs.

2. Condition de participation

Le concours est ouvert aussi bien professionnels qu’aux amateurs, sans distinction d’âge, de genre ni de nationalité.

3. Période de dépôt de candidature

La date de réception des candidatures est fixée du 1 avril au 31 août 2019.

4. Format de l’œuvre

- (1). L’original doit être au format B4 (257 mm × 364 mm)
- (2). Le titre et le texte peuvent être écrits en japonais ou dans votre langue maternelle
- (3). L’œuvre peut être en couleur, monochrome, ou bien panachée couleur/monochrome
- (4). Les pages doivent être numérotées en pied de page
- (5). L’œuvre doit être dessinée sur une seule face (pas de recto verso)
- (6). Le titre et le texte doivent être clairs et faciles à lire
- (7). Seuls les formats jpg et png sont acceptés
 - * La résolution doit être supérieure à 600 dpi pour une œuvre monochrome et 350 dpi pour une œuvre en couleur.

5. Mode de soumission

- (1). En cas d’envoi postal
 - Dans le cas d’une œuvre dessinée à la main, faire parvenir une copie de l’original. Le titre et les textes doivent être correctement lisibles.
 - Dans le cas d’une œuvre numérique, soumettre les données sous CD-R ou DVD-R
 - Le candidat doit impérativement joindre un bulletin d’inscription pour chaque œuvre déposée.
 - L’organisation ne retournera pas les œuvres.

Adresse :

〒683-0103

Tottori-ken Yonago-shi Tomimasu-cho 8

Manga kingdom tottori kokusai manga contest jimukyoku

(imai insatsu kabushiki kaisha)

- (2). En cas de dépôt sur le serveur dédié

En suivant la démarche indiquée ci-dessous, il est possible de déposer son œuvre sur un serveur dédié à l’inscription en ligne

- ①. Envoi d’un email d’inscription

Envoyer un email à l'adresse destinée l'inscription en ligne (info@manga-kingdom.jp) et indiquer les informations suivantes :

- Titre du message: *Manga Contest Application*
- Contenu du message :
 - Catégorie/group :*
 - Titre de l'œuvre/work title :*
 - Nationalité/nationality :*
 - NOM Prénom /LAST NAME First name :*
 - Adresse/Adress :*
 - Téléphone ou email /Phone number or email :*
 - Date de naissance/birth of birth :*
 - Sexe/gender :*
 - Profession/Occupation :* (*nom de l'école et année d'étude si étudiant)
 - Pseudonyme/pen name :*

Sous un délai d'une semaine, une réponse sera envoyée par la même adresse email (info@manga-kingdom.jp), dans laquelle seront indiqués un lien et un mot de passe pour accéder au serveur

- * Merci de faire les démarches avant la date de clôture des inscriptions
- * Les réponses aux inscriptions par email seront envoyées jusqu'au 31 août.

②. Dépôt de l'œuvre sur le serveur

- Cliquer sur le lien envoyé en réponse à votre email d'inscription et renseigner le mot de passe indiqué dans le corps du message
- Déposer l'œuvre accompagnée du formulaire d'inscription sur le serveur en respectant les conditions suivantes :
 - Format : L'œuvre sera au format jpg ou png (moins de 5 MB)
Le formulaire d'inscription sera au format doc ou pdf (moins de 5 MB)
 - Les deux fichiers devront être compressés sous un seul au format zip qui sera déposé sur le serveur.
 - Le poids total des données ne devra pas dépasser 100MB.

6. Responsabilité

- (1). Le concours terminé, il sera demandé aux lauréats de faire parvenir à l'organisation leurs œuvres (dans le cas d'œuvre numérique : fichier au format *psd* ou *eps*, avec le titre et le texte dans une calque séparé). Si le gagnant en fait la demande, l'œuvre pourra lui être retournée à une date ultérieure.
- (2). L'œuvre ne doit en aucun cas enfreindre les droits d'auteur ou droits de portrait d'un tiers. Une œuvre ne respectant pas cette clause sera éliminée des sélections. Dans le cas d'une œuvre gagnante, son prix lui sera retiré.
- (3). L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de plainte, réclamation, etc. provenant d'un tiers concernant un litige sur les droits d'auteur, de portrait, de violation de la loi ou de vol/copie illégale d'œuvre. La responsabilité revient entièrement au candidat ayant proposé l'œuvre à l'organisateur.
- (4). L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable pour tout problème survenant lors de l'envoi de l'œuvre à l'organisateur du concours.
- (5). L'œuvre soumise reste la propriété de son auteur. L'organisateur se réserve cependant le droit de faire apparaître l'œuvre, en partie ou dans sa totalité, et sans dédommagement pour l'auteur de ladite œuvre :
 - dans les publications qu'il gère (directement, soit par le biais d'intermédiaires)
 - dans les expositions et les salons qu'il organise, ou bien les expositions et les salons qu'il aura approuvés
 - dans les médias informatiques (sites internet, etc.)
 - sous tout autre format à caractère publicitaire
- (6). Les informations personnelles sur le candidat ne seront collectées et utilisées que dans le cadre du présent concours, et ne seront pas divulguées à des tiers.

(7). L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable de la perte ou de l'endommagement des données dépassant la capacité maximale autorisée pour l'envoi en cas d'une œuvre numérique.

7. Sélection

La sélection des lauréats est réalisée par le jury du Concours du manga de "Tottori, le royaume du manga", formée de dessinateurs et de spécialistes du manga.

8. Prix

Les œuvres gagnantes se verront récompensées par les prix suivants :

Grand Prix (limité à 1 œuvre) : 500 000 yens

Prix d'Excellence (limité à 2 œuvres) : 100 000 yens

Prix spécial du jury (limité à 3 œuvres environ) : 50 000 yens

Prix spécial moins de 15 ans (limité à 3 œuvres environ) : Lots d'une valeur de 30 000 yens

9. Annonce des résultats

L'annonce des résultats aura cours courant décembre 2019.

10. Cérémonie de remise de Prix

La cérémonie de remise de Prix, à laquelle les lauréats du concours seront conviés, se tiendra en février 2020, dans le département de Tottori.

11. Organisateur

Département de Tottori, Japon